



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	JACQUEMARD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine  
HOAREAU  
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline  
JACQUEMARD

---

## **OBJET : CULTURE**

### **Festival de musique Golden Coast - Edition 2024 - Convention entre Dijon métropole, la ville de Dijon et l'association EKIP**

Le festival de rap Golden Coast aura lieu les 13 et 14 septembre 2024.

Cet événement, festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, se prépare à accueillir pour sa première éditions 25 000 personnes par jour au parc de la Combe à la Serpent, sur le site dit des Hautes Plates. Ce nouveau festival d'envergure, unique en France, a pour ambition de devenir une référence du genre, sorte de "Hellfest" du rap. Présenté pour la première fois au public, cet événement s'annonce comme une plateforme incontournable pour célébrer le RAP en France. La diversité et la richesse de la scène rap seront mises à l'honneur, avec un programme qui a été dévoilé le 11 décembre 2023. Des artistes issus du rap français et européen sont annoncés pour cette première édition.

Et c'est Dijon qui a été choisi, ville culturelle, innovante, attractive, en phase avec son époque, à l'écoute de ses jeunes. C'est une véritable opportunité pour Dijon, en terme de notoriété, d'attractivité. Des navettes gratuites, des parkings, un camping au cœur du festival ... seront proposés et permettront aux festivaliers de profiter pleinement de cette première édition du festival Golden Coast. Inscrit dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du Golden Coast s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public, jointe au présent rapport, dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation du parc.

De plus, afin de recevoir ces festivaliers dans de bonnes conditions : accueil, sécurité... ainsi que l'ensemble des structures scéniques des 3 scènes, mais aussi pour la mise à disposition des navettes de transport, du camping de 2000 places, des aménagements paysagers sont nécessaires et feront l'objet d'une réalisation par les services de la ville, de la métropole, ainsi que par des entreprises extérieures. Du matériel en stock ou à louer sera mis à disposition le temps de la manifestation. Les dépenses engagées à ce titre par la Ville de Dijon et Dijon Métropole sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement renouvelable chaque année. Il convient donc de signer cette nouvelle convention avec l'association L'Ekip qui organise cette manifestation. La participation de Dijon métropole prendra la forme d'une subvention de 150 000 € à verser à l'association l'Ekip. Dijon métropole prendra en charge une partie de la logistique du Festival, notamment avec la mise à disposition des navettes de transport gratuites pour les festivaliers.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention présenté ci-avant, figurant en annexe 1,
- **d'approuver** les interventions de la ville de Dijon évaluées dans le tableau figurant en annexe 2,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	